



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	12/06/2009 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	4 juin 2009

Référence	CM-CR-2009-05
État du document	Validé

Présents	Patrick BARDE Nathalie BESNARD Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRÉ	Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS Liliane MONTAUDOIN Ludovic NADEAU Nicolas VANNEAU
	Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRÉ Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN Didier RIVIERE donne pouvoir à Christine DI GENNARO Patrick VABOIS donne pouvoir à Patrick BARDE	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Secrétaire de séance	Nathalie BESNARD	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	21h50	

Ordre du jour

01. Ouverture de la séance.....02
02. Approbation du compte rendu de la dernière séance.....02
03. Avenant 3^{ème} tranche d'assainissement.....02
04. Avenant travaux Chartres Habitat.....02
05. Contentieux.....02
06. Fonds de péréquation.....03
07. Acquisition de biens.....03
08. Emprunts su le budget principal et le budget eau/assainissement.....03
09. Délibération autorisant le maire à utiliser un TPE.....03
10. Renouvellement triennal des délégués de la commission administrative.....04
11. Adhésion aux Pruniers de France.....04
12. Désignation d'un référent.....04
13. Informations diverses des départements municipaux.....05
14. Clôture de séance.....05

1. OUVERTURE de la SEANCE

Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE, Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN, Didier RIVIERE donne pouvoir à Christine DI GENNARO et Patrick VABOIS donne pouvoir à Patrick BARDE

10 membres du conseil présents. Secrétaire de séance : Nathalie BESNARD

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'examen de 1 nouvelle délibération portant sur :

- La désignation d'un membre référent pour la commune de Prunay le Gillon pour la maîtrise d'œuvre des plans d'accessibilité

2. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE

Aucune remarque n'étant faite.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3. AVENANT – 3^{ème} TRANCHE d'ASSAINISSEMENT

Délibération 2009-39

Afin de faciliter l'organisation des travaux de la 3^{ème} tranche d'assainissement et de ne pas subir une rupture de la période des travaux, la 1^{ère} tranche conditionnelle doit se faire en même temps que la tranche ferme.

Il est demandé au conseil de délibérer dans ce sens et d'approuver l'avenant.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

4. AVENANT – TRAVAUX CHARTRES HABITAT

Délibération 2009-40

Suite à la modification demandée par le conseil municipal pour les travaux de voirie de la Sente de la Messe, un avenant est nécessaire pour entériner cette modification.

Il est demandé au conseil de délibérer dans ce sens et d'approuver l'avenant.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. CONTENTIEUX

Délibération 2009-41

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu du tribunal administratif d'Orléans une mise en demeure concernant une affaire qui oppose la mairie de Prunay le Gillon à Monsieur Guy HOUSSAIS au sujet d'une demande d'annulation d'une décision de Monsieur le Maire en date du 27 novembre 2007, mettant en demeure Monsieur HOUSSAIS selon les dispositions article L2212-1 et 2 du CGCT.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il vient de découvrir cette affaire. En effet, au moment du passage de compétences avec l'ancien maire, celui-ci n'a pas évoqué ce litige.

Un courrier vient d'être fait informant Monsieur HOUSSAIS du retrait de cette décision.

Les membres du conseil municipal seront informés de la suite de ce dossier.

Bien qu'ayant délégation en la matière, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de mettre un terme à la procédure.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

6. FONDS de PEREQUATION

Délibération 2009-42

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2009, le plafond de subvention est fixé à 32 000€ correspondant à un taux de 50 % du montant HT soit 64 000€ de travaux au titre de l'investissement. Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal.

Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Ludovic NADEAU précise que le maximum soit 32 000€ sera versé vu le montant des travaux réalisés sur la commune.

Le Conseil municipal sollicite ce fonds auprès du conseil général.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

7. ACQUISITION de BIENS

Monsieur le Maire précise que ce point est enlevé de l'ordre du jour. En effet, le dossier est toujours en négociation.

Il sera vu à la prochaine réunion du conseil municipal

8. EMPRUNTS sur le BUDGET PRINCIPAL et le BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Afin d'obtenir des conditions pour des emprunts sur le budget principal à hauteur de 100 000€ et le budget eau / assainissement à hauteur de 350 000€, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a contacté plusieurs banques à savoir :

- la caisse d'épargne
- le crédit agricole
- le crédit mutuel

Monsieur le maire précise que l'emprunt de 100 000€ sera pour le lotissement et la salle Moriceau et celui de 350 000€ pour les travaux de la 3^{ème} tranche d'assainissement.

Les demandes de renseignements ont été faites avec la même exigence à savoir : un taux fixe, une échéance constante, une périodicité de remboursement soit trimestrielle soit annuelle, frais de dossier.

La délibération définitive sur le choix de la banque sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire veut prendre le temps de la négociation et de la réflexion.

9. DELIBERATION AUTORISANT le MAIRE à UTILISER UN TPE

Délibération 2009-43

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Prunay le Gillon va s'équiper d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour les régies installées à la Poste afin que les habitants puissent régler les factures d'eau, de cantine et de garderie avec une carte bancaire.

Il convient de prendre une délibération afin de préciser :

- l'achat ou la location ; le montant à régler et autoriser le maire à signer tout document nécessaire

Ludovic NADEAU précise que ce moyen est simple et qu'il évitera l'argent en caisse.

Le conseil municipal décide :

- l'achat, le coût annuel avec maintenance sur site, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à engager les procédures nécessaires

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. RENOUELEMENT TRIENNAL des DELEGUES de la COMMISSION ADMINISTRATIVE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la circulaire préfectorale 2009-04-005 du 3 avril 2009 concernant le renouvellement triennal des délégués à la commission administrative (révision des listes électorales)

Il convient de transmettre à la Préfecture 3 nouveaux électeurs susceptibles de remplacer le délégué. Monsieur le Maire fait appel à candidature ce soir. Les candidats ont jusqu'avant fin juin pour se faire connaître.

11. ADHESION AUX PRUNIERES DE FRANCE

Délibération 2009-44

Monsieur le maire rappelle que la commune de Prunay le Gillon a rejoint l'Amicale des Pruniers de France et a participé à un rassemblement le weekend de la Pentecôte en Sologne.

Monsieur le Maire précise le but de cette association :

- accroître la notoriété de toutes les communes dont le nom est issu de Prunier
- rendre concrète la solidarité entre les communes
- aider au maintien des activités en milieu rural
- accompagner les initiatives locales en concordance avec les objectifs de l'amicale
- favoriser la convivialité entre "cousins"
- promouvoir les échanges sociaux, économiques, touristiques, culturels et sportifs

Monsieur le Maire communique le prix de la cotisation annuelle, qui est de 15 €.

Monsieur le Maire donne quelques informations aux membres du conseil municipal du weekend qu'il a passé en compagnie de Nicolas VANNEAU :

- les frais de déplacement sont payés par les intéressés, la commune ne rembourse aucun frais ;

- néanmoins, la commune de Prunay le Gillon a voulu offrir un cadeau d'entrée dans l'association et s'est adressée à l'Office du Tourisme pour qu'il confectionne un panier gourmand avec les spécialités de Chartres (bière, macarons, menchikoffs...). En échange, la commune a reçu également des présents

- Prunay le Gillon s'est vu remettre officiellement la médaille des « Pruniers de France »
- cette manifestation agréable est l'occasion d'une rencontre avec soirée, repas, sorties, visites
- pour 2009, la Corse doit recevoir l'association

Le conseil municipal autorise :

- l'adhésion à l'amicale des Pruniers de France
- le versement d'une cotisation dont le montant est décidé chaque année en assemblée générale

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

12. DESIGNATION d'un MEMBRE REFERENT pour la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON pour la MAITRISE d'ŒUVRE des PLANS d'ACCESSIBILITE

Délibération 2009-45

Monsieur le maire vient de recevoir un courriel de la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres lui demandant de désigner un référent pour la maîtrise d'œuvre des plans d'accessibilité des bâtiments (la mairie, l'Eglise, l'Agence postale, les commerçants ...).

Cette personne devra avoir une bonne connaissance du territoire.

Monsieur le Maire propose de désigner : Serge BOURBON DENIS, titulaire
Jackie FERRÉ, suppléant

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

13. INFORMATIONS DIVERSES des DEPARTEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints puis aux conseillers

☞ **Patrick BARDE** informe que :

- les travaux d'assainissement et eau potable ont commencé. Dès que les travaux seront finis, l'ancienne canalisation d'eau potable ne sera plus en fonction. Il faut donc prévoir dès maintenant les nouveaux branchements
- les travaux du lotissement avancent bien. La voirie centrale sera finie courant juin. Le transfo sera déplacé lundi prochain (sauf imprévu)
- les travaux de Chartres Habitat : les puisards ont été posés pour les maisons 1 à 8. Fin des travaux prévue fin juin.
- Patrick VABOIS, Liliane MONTAUDOIN et lui-même vont participer à un stage concernant l'assainissement le jeudi 18 juin prochain à l'Association des Maires à Luisant

☞ **Nicolas VANNEAU** indique que :

- le bulletin municipal est en phase terminale.
- la fête du 13 juillet : le programme sera le suivant : repas barbecue/pic nic, retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal populaire

☞ **Laurent DUMONT** précise que :

- les lingettes jetées dans les canalisations bouchent la station d'épuration ce qui engendre un coût
- le fleurissement du village va commencer en début de semaine en limitant les coûts

☞ **Ludovic NADEAU** précise que :

- le conseil général a confirmé la subvention de 60 000€ pour la 3^{ème} tranche d'assainissement

☞ **Christine DI GENNARO** renseigne que :

- la fête de Boinville s'est bien passée. Le soleil était au rendez vous. 28 pêcheurs ont réussi à sortir des truites. 144€ de lots ont été distribués. L'après midi des jeux bretons ont remporté un vif succès. Il y a eu 16 équipes pour le tournoi de pétanque. Le pique nique du midi a regroupé une vingtaine de personnes. Elle tient à remercier les partenaires pour les lots et dons
- Patrick BARDE et moi-même avons assisté à l'assemblée générale de l'UFOLEP à Ollé. L'UFOLEP regroupe 100 équipes et 10 nouvelles dont Prunay le Gillon avec 1 voire 2 équipes

☞ **Lionel GAUTHIER** indique que :

- le remembrement suit son cours. La classification des parcelles a été validée par la sous commission. Mardi 16 juin a lieu une nouvelle commission.
- le forage : changement d'une pompe et d'une colonne. Le réservoir est sécurisé

☞ **Jackie FERRE** donne les informations suivantes :

- la commune de Prunay le Gillon va acquérir un bois à Frainville – en cours d'acquisition
- le 1^{er} juillet une réunion aura lieu pour les travaux de la RN154
- des contrôles kilométriques ont été faits sur Frainville
- une demande va être faite au service de l'Etat pour connaître le compte rendu du radar installé au Hasard
- visite de Chartres Métropole concernant le forage d'eau potable
- la CODAPA rencontre des difficultés
- une rencontre avec Dominique LEBLOND, conseiller général, président de la commission des routes a eu lieu en mairie concernant la situation des routes. Le principe d'une réunion avec l'ensemble des acteurs (DDA, conseil général, services de l'Etat) se fera dès que possible
- le PLU : un questionnaire sera envoyé à tous les élus et les membres de la commission afin d'avoir leur avis sur un certain nombre de points
- les vols : il est rappelé qu'il faut fermer à clés sa maison en partant, sa voiture. Signaler son absence à un voisin, à la gendarmerie
- la mairie ne donne aucune autorisation à une société pour démarcher chez l'habitant

14. CLOTURE de SEANCE

Fin de la séance à 21h50.